Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202522-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 22** **Nombre de votants : 24** **Puis 25 à compter du point 2**	Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY. **Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance.

22. ECHANGE ET CESSION DE FONCIER – PARTIE PARCELLE XC55 (intégrée au Chemin rural n°139) ET PARTIE PARCELLE XC56 APPARTENANT A MME JOSSO AU LIEU-DIT « LA CALVANNAIS » ANNEXE
Avis favorable de la commission Urbanisme et Mobilités, « Petites Villes de Demain »
Rapporteur : David JUGAN

La commune a été saisie d'une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée XC55 intégrée au chemin rural n°139 située au lieu-dit « la Calvanais ». Cela représente une surface de 30 m² sur les 58 m² au total.
En effet, Mme Josso, riveraine et propriétaire du foncier comprenant un bâtiment jouxtant cette parcelle communale demande à en faire l'acquisition. Cette dernière permettrait d'isoler quelque peu son habitation de la voirie et ainsi de réaliser une ou deux places de stationnement.

En contrepartie, un ajustement du linéaire du chemin rural n°39 serait effectué.
Cela représente une surface de 3 m² au profit de la commune, issue de la parcelle XC56 appartenant à Mme Josso.

Les 3 m² feraient donc l'objet d'un échange entre la commune et Mme Josso et les 27 m² restants donnerait lieu au versement d'une soulte au profit de la commune.
Cette dernière est évaluée à 5 € / m² ; soit 135 € pour les 27 m² restants.
(Avis du Domaine en date du 11 avril 2025).

La procédure implique d'organiser une enquête publique.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'échange et la cession d'une partie des parcelles XC55 (intégrée au CR n°139) et XC56 situées au lieu-dit « la Calvannais » qui sera précédée d'une enquête publique,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202522-DE

- **d'autoriser** le Maire à lancer l'enquête publique et à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-approuve l'échange et la cession d'une partie des parcelles XC55 (intégrée au CR n°139) et XC56 situées au lieu-dit « la Calvannais » qui sera précédée d'une enquête publique,

- **autorise** le Maire à lancer l'enquête publique et à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470